



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DES TARIFS DES DROITS
DE STATIONNEMENT ET DE VOIRIE A
COMPTER DU 1ER JANVIER 2023**

**DÉCISION N° DM-22-447
EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2014 approuvant une nouvelle sectorisation des voies vincennes et fixant un nouveau mode de calcul de droits de stationnement et de voirie ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2017 instituant une tarification pour l'utilisation d'installations électriques sur le domaine public ;

CONSIDÉRANT le souhait d'augmenter les tarifs des droits de stationnement et de voirie ;

D É C I D E

D'APPLIQUER à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs des droits de stationnement et de voirie en annexe.

D'INSCRIRE ces recettes au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL